

kin et faire connaître à la Chambre, à la prochaine occasion, si le commissaire a réellement tenu le propos signalé tout à l'heure?

L'hon. M. MOTHERWELL: Les frais de câble seraient assez hauts... (*Exclamations*). Veuillez me permettre de finir ma pensée.

M. HOCKEN: Je les paierai plutôt moi-même.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'invite nos collègues à réserver leurs ricanements jusqu'à la fin de mes observations.

S'il fallait câbler en Europe chaque fois que les journaux publient une nouvelle qui nous intéresse, la note à payer deviendrait lourde. Je n'ai pas lu l'information en question et j'en ai entendu tout à l'heure la lecture assez confusément. Toutefois, je la connais maintenant en substance et je déclare que je ne vois pas l'utilité de câbler à M. Larkin pour savoir s'il est réellement l'auteur de ces propos.

En tout état de cause, le chef du Gouvernement est présent à la séance et il jugera peut-être utile d'exprimer son avis. Je fais peu de cas de ces petits incidents. Ainsi, je ne serais pas du tout surpris si notre débat d'hier sur la même question donnait lieu à quelques déclarations dans la presse anglaise.

M. LEWIS: Il est indifférent que le ministre demandé une explication à M. Larkin par câble ou autrement; mais ce qui importe, c'est que l'information télégraphiée par le correspondant londonien de la *Gazette* soit rétractée ou confirmée. Si l'information est authentique, elle constitue une offense à l'adresse des populations de l'Ouest; il y a lieu de tirer la question au clair; c'est une justice qui leur est due.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre a parlé trop vite quand il a fait intervenir la question de frais dans l'opportunité de confirmer ou de rectifier une déclaration attribuée à un représentant du Canada.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce n'est pas ce que le ministre a dit? Pourquoi a-t-il parlé des frais de câble s'ils n'avaient pas de rapport avec la question?

L'hon. M. MOTHERWELL: Si on le veut bien, je répéterai ce que j'ai dit.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre s'expliquera tout à l'heure. Il a fait intervenir la question de frais...

[M. Hocken.]

L'hon. M. MOTHERWELL: Parfaitement.

Le très hon. M. MEIGHEN: ...dans la demande qui lui a été adressée de chercher à savoir si un représentant du Canada a tenu les propos qu'on lui prête.

Il peut y avoir des informations inexactes publiées dans les journaux et que le Gouvernement juge inutile de rectifier. Il a raison. Mais M. Larkin représente le Dominion en Angleterre, et si on lui attribue la paternité de certains propos que sa qualité de commissaire lui interdit de tenir, alors le Gouvernement a le devoir de s'assurer si réellement notre représentant en est l'auteur. S'il les a tenus, ceux-ci engagent le pays. Dans la supposition que ces propos seraient controvés, le pays n'a-t-il pas intérêt à savoir que son représentant n'a point méconnu son devoir en tenant un pareil langage? Le pays a le droit de savoir la vérité. Je conclus que le ministre a le devoir de nous déclarer nettement qu'il fera sans retard les démarches pour s'assurer si M. Larkin s'est exprimé comme le dit la dépêche, et qu'il en informera la Chambre à la première occasion.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai pas encore pris connaissance de la dépêche. Je le ferai, et si je juge l'incident assez sérieux pour cela, je ferai la démarche que m'a demandé l'honorable député de Swift-Current (M. Lewis). Mais tant que je ne connaîtrai pas la source de cette information et l'importance qu'il convient de lui attribuer, je n'ai pas l'intention d'expédier de câblogramme à propos d'incidents de pareille sorte.

M. HOCKEN: Voulez-vous nommer une commission royale pour vous en assurer?

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai dit que si le Gouvernement faisait attention à tous les rapports de la presse, que ceux-ci soient exacts ou non, nous pourrions avoir de fortes dépenses pour câblogrammes. Je n'avais pas saisi le mot "annexionniste". Je ne suis pas étonné qu'il ne plaise pas à mon honorable ami de Swift Current, d'autant plus que ce terme a souvent été appliqué aux provinces du Nord-Ouest, même par ici. Je vais reconsidérer ma décision, monsieur le président, et lorsque nous adopterons ces prévisions budgétaires, je prendrai les moyens nécessaires pour faire face à la situation. Oui, le terme est très blessant, et jusqu'à ce que j'en aie plus ample preuve, je ne puis croire qu'il ait été employé par le haut commissaire.